

Le Département vote un budget 2019 de 1,78 milliard d'euros pour la Gironde 226 millions d'euros d'investissement pour réduire les inégalités, renforcer les services publics, et soutenir l'emploi en Gironde

Aujourd'hui, **dans un contexte de crise sociale inédite en France, le Département de la Gironde poursuit plus que jamais son action de redistribution des richesses** entre la métropole et le reste du territoire girondin pour : réduire les inégalités, accompagner les personnes les plus vulnérables, lutter contre la précarité, favoriser le retour à l'emploi, proposer des services publics de qualité et assurer l'attractivité et le développement équilibré du territoire.

Alors que le **projet de fusion forcée entre le Département et la métropole** n'est pas encore clairement arbitré, cette solidarité départementale essentielle pour les territoires et les Girondins risque d'être totalement remise en cause, favorisant ainsi un **risque d'accentuation des fractures sociales, territoriales et démocratiques**.

D'autant que **l'Etat refuse d'assumer ses responsabilités** : revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, allocation compensatrice pour tierce personne, mineurs non accompagnés... autant de compétences qui ont été déléguées à la collectivité sans toutes les ressources nécessaires. **Ce sont 142 millions d'euros, qui grèvent le budget et donc les actions menées par le Département de la Gironde** (page 2).

Pourtant, dans cette situation extrêmement contrainte, **le budget primitif respecte l'engagement de la majorité de maintenir un milliard d'euros d'investissement durant la mandature, ainsi qu'une fiscalité inchangée pour les Girondines et les Girondines**.

Ainsi, **Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental**, lors de la séance plénière des 17 et 18 décembre 2018, **a invité les élus du Conseil départemental à voter le budget primitif** (page 3-4). La collectivité défend plus que jamais les solidarités humaines et territoriales en garantissant un maillage équilibré de l'offre de services, des actions majeures pour les Girondines et les Girondins.

Parmi les 62 dossiers proposés, voici les politiques qui bénéficient d'un soutien majeur :

- > **Protection de l'enfance (page 5-6) ;**
- > **Personnes âgées (page 7) ;**
- > **Personnes en situation de handicap (page 8) ;**
- > **Collèges Ambition 2024 (page 9) ;**
- > **Aides aux communes (page 9) ;**
- > **Rapport égalité Femmes Hommes (page 10) ;**
- > **Service départemental d'incendie et de secours (page 10) ;**
- > **Gironde Haut Méga (page 10).**

Après le tragique **attentat de Strasbourg**, une minute de silence a été observée au sein **l'assemblée départementale**.

Enfin, au lendemain de la **fermeture définitive de Ford Blanquefort, les salariés de l'entreprise étaient présents**. Alors que le constructeur a bénéficié il y a cinq ans de 25 millions d'euros de subventions publiques et que ses salariés ont consenti à des efforts considérables, le groupe Ford n'a pas joué le jeu dans les négociations avec le potentiel repreneur Punch.

Les élus du Département restent engagés aux côtés des salariés pour qu'une solution durable soit trouvée pour chacune et chacun d'entre eux. Par ailleurs, le Département exige de Ford le remboursement de l'intégralité des aides perçues.

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

Un autre budget serait possible... si l'Etat assumait enfin ses responsabilités et payait au Département les charges dues : 142 millions d'euros

Détail des charges financières non compensées par l'Etat, revenant la charge du Département

Reste à charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie	45 millions d'euros
Personnes en situation de handicap ne pouvant être hébergées en Maisons d'accueil spécialisées	44 millions d'euros
Financement des pénalités prélevées par l'Etat au titre du pacte financier imposé par l'Etat	31 millions d'euros
Accueil d'enfants souffrant de pathologies lourdes relevant du secteur hospitalier psychiatrique	15 millions d'euros
Augmentation du Revenu de solidarité active décidée par l'Etat et non compensée par l'Etat	5 millions d'euros
Mise à l'abri des mineurs non-accompagnés en attente d'évaluation de minorité	2 millions d'euros

... Cela signifierait moins d'impôts et davantage de services publics pour la Girondins et les Girondines !

Voici ce que permettrait le transfert des compensations de l'Etat au Département de la Gironde pour les Girondins et les Girondines

Baisser de 10 points la fiscalité des ménages du département de la Gironde	30 millions d'euros
Investir dans les Services Publics grâce à des marges d'autofinancement renforcées	112 millions d'euros

Par exemple :

Doubler la participation à la construction de logements dans les territoires soit 1500 logements supplémentaires	10 millions d'euros
Construire 2 nouveaux collèges en plus des 12 déjà prévus	50 millions d'euros
Rénover 200 km de routes en plus des 400 km déjà programmés	7 millions d'euros
Accompagner la construction de 15 km de pistes cyclables	2 millions d'euros
Participer au maillage des territoires girondins de Maisons de santé	2 millions d'euros
Construire une piscine supplémentaire en 2019	1 million d'euros
Réduire le coût de la dette	40 millions d'euros

Le Département de la Gironde dénonce cette situation inacceptable, exige une réponse et des compensations rapides de l'Etat

Budget primitif 2019 : 1,78 milliard d'euros au service des Girondines et des Girondins

Le budget primitif 2019 proposé par Jean-Luc Gleyze, aux élus départementaux, s'équilibre à 1,78 milliard d'euros (1,69 milliard d'euros en 2018).

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans un environnement financier contraint, à la fois par l'objectif assigné à l'évolution des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la **loi de programmation des finances publiques 2018-2022, et par la rigidité des dépenses sociales** (950 millions d'euros) largement sous-compensées par l'Etat.

Le 16 novembre 2018, Standard & Poor's maintenait la **note AA- perspective stable** : cette note confirme une fois de plus **la capacité du Département à se lancer dans des projets d'investissement conséquents** en lui offrant de très bonnes capacités d'investissement.

Dans ce contexte, **la collectivité adapte ses politiques d'intervention, tout en préservant la qualité du service rendu aux Girondins et en confortant la stratégie financière adoptée dès le début de la mandature** (maintien d'un niveau de désendettement faible ; maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant toutes les politiques publiques du Département ; épargne et investissement de 200 millions d'euros par an, soit 1 milliard d'euros investis durant la mandature).

Aucune augmentation de la fiscalité pour les Girondins n'est prévue en 2019.

Des recettes en très légère hausse

Les recettes de la section de fonctionnement rassemblent 1 586,9 millions d'euros, en hausse de 2% par rapport au voté 2018. Le rendement du foncier bâti 2019 est évalué à 351,6 millions d'euros, à taux de fiscalité inchangé. **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont inscrits à hauteur de 400 millions d'euros.**

Budget primitif 2019 : 1,78 milliard d'euros au service des Girondines et des Girondins (suite)

Des dépenses d'intervention maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées aux **solidarités humaines** (949,6 millions d'euros, soit +2,7% par rapport au compte administratif prévisionnel).

Les trois-quarts des dépenses concernent les allocations individuelles de solidarités (près de 490 millions d'euros) **et l'enfance** (214 millions d'euros). Au total, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 1 472,3 millions d'euros (en progression de 2,3% par rapport à l'atterrissement prévisionnel 2018) et permettent d'assurer, après application d'une reprise financière par l'Etat estimée à 31 millions d'euros, un niveau d'autofinancement de 83,6 millions d'euros.

Concernant la péréquation horizontale, malgré des attributions estimées à 29,2 millions d'euros, **le statut du Département en tant que contributeur sera accentué : la charge nette devrait ainsi s'élever à 18,8 millions d'euros**, sous réserve de l'adoption du projet de loi de finances 2019 qui modifierait en partie les dispositifs existants.

Les dotations sont stables à 186,7 millions d'euros. Les impôts économiques (CVAE, IFER) pourraient représenter 106 millions d'euros, et la fiscalité transférée (TSCA, TICPE) 275,2 millions d'euros. Les recettes et dispositifs de compensation sociale sont évalués à 135,7 millions d'euros.

Une capacité d'investissement à hauteur de 226 millions d'euros au profit de l'économie locale

Compte tenu du remboursement en capital de la dette (45,6 millions d'euros) et du volume des recettes propres d'investissement (48 millions d'euros), la capacité à investir sera portée à 226 millions d'euros, sur la base d'un emprunt d'équilibre de 140 millions d'euros.

Principalement consacrée aux collèges, elle sera répartie à hauteur de 152,7 millions d'euros sur le patrimoine départemental et 73,3 millions d'euros sur les subventions.

Protection de l'enfance, protéger tous les enfants lorsque leur sécurité ou leur éducation est menacée : 236 millions d'euros en 2019

La protection de l'enfance est une politique prioritaire pour la collectivité qui accompagne au quotidien 12 000 enfants, dont 4 300 enfants sont confiés par la justice au Département de la Gironde.

Le Conseil départemental, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et leurs partenaires, continuent à adapter les modes de prise en charge aux besoins des enfants et des parents en difficulté, mais aussi d'intervenir le plus précoce-ment possible. Trois mots d'ordre animent cette action phare : prévenir, protéger et innover ensemble.

Plus de 500 travailleurs sociaux, 800 assistants familiaux, 98 assistants maternels sont mobilisés au quotidien pour garantir la sécurité des enfants et pour adapter la protection de l'enfance aux évolutions juridiques et sociétales. Par ailleurs, 22 Maisons d'enfants à caractère social, le Centre départemental de l'enfance et de la famille et ses sept sites accueillent près de 2 600 enfants.

Cinq orientations majeures sont définies dans le récent **Schéma départemental de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022**.

Ce schéma se traduira notamment par le **développement et la diversification du dispositif d'accueil des mineurs confiés** afin de répondre aux besoins qui évoluent tant quantitativement que qualitativement en recherchant l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette politique de diversification de l'offre d'accueil sera maintenue en 2019 avec **dès le 1^{er} trimestre 2019, l'ouverture de 6 services de placement éducatif à domicile** répartis sur les territoires du Bassin, des Graves, des Portes du Médoc, de Bordeaux Métropole, du Médoc, des Hauts de Garonne et du Sud Gironde.

Il s'agira aussi de **continuer à assurer les obligations légales de mise à l'abri, d'évaluation et d'hébergement des mineurs non accompagnés incomptant au Département**.

En effet, la loi du 14 mars 2016 a réaffirmé leur place au sein du droit commun de la protection de l'enfance conformément aux engagements de la France au titre de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant.

La revalorisation de la profession des assistants familiaux sera poursuivie. Les actions de prévention seront également consolidées, avec notamment le lancement d'un appel à projets concernant le soutien éducatif à domicile des enfants quand la situation familiale le permet.

Protection de l'enfance (suite)

La collectivité a la volonté forte de s'inscrire dans des dispositifs innovants : **le Département de la Gironde a été retenu par le Ministère des Finances afin de mener une expérimentation relative à la mise en œuvre de relais familiaux dans le cadre d'un contrat à impact social favorisant la prévention au placement des enfants.**

Au titre de cette politique, **le Département ouvrira 342 places en Maisons d'enfants à caractère social (MECS).**

Le Centre départemental de L'enfance et de la famille (CDEF) amorcera en 2019 sa refondation. Celle-ci se traduira par une augmentation du nombre de places autorisées afin de répondre aux besoins d'accueil d'urgence du Département et par l'amélioration significative des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés, notamment en créant **100 postes supplémentaires.**

Cela se traduira par la **création de petits groupes en internat sur la pouponnière, Petite enfance, Jeunesse et Ado...** ainsi qu'une amélioration des lieux d'hébergement des enfants avec une politique d'investissement massive pour 2019 : nouvelle pouponnière et achat de maisons externalisées pour des groupes de vie chaleureux pour les enfants.

Les taux d'encadrement seront également renforcés sur certaines unités pour éviter l'isolement d'un seul professionnel avec un groupe d'enfants.

Au niveau investissement, le Département consacrera **22,5 millions d'euros à l'enfance, dont 13,2 millions d'euros à la refondation du Centre départemental de l'enfance et de la Famille afin d'améliorer encore les conditions d'accueil des enfants.**

Personnes âgées, favoriser l'autonomie le plus longtemps possible : 200 millions d'euros en 2019

Le Département reste l'acteur majeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie, tant à domicile, qu'en établissement, comme en témoigne la proposition de budget 2019 de presque 200 millions d'euros en crédits de paiement.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) demeure l'intervention la plus fréquente : 74,5% des crédits y sont consacrés, soit presque 149 millions. Cette prestation n'est compensée par l'Etat qu'à hauteur de 54 millions d'euros, soit seulement 36 % de la dépense.

L'APA à domicile intègre toutes les évolutions liées à la mise en œuvre de la **loi d'adaptation de la société au vieillissement** (loi ASV), mais également les améliorations liées au conventionnement par la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide à domicile. Le Département agit également pour innover et développer une offre coordonnée et complète sur les territoires de vie, au travers de ces CPOM, source de progrès tant pour les personnes âgées en perte d'autonomie que pour les services concernés et leurs employés.

Quant à l'APA versée aux établissements, les crédits proposés avoisinent les 61 millions d'euros permettant de financer le forfait dépendance de la structure d'accueil ainsi que l'application d'un taux d'évolution de 1% maximum des produits de la tarification de ces établissements afférents à la dépendance des personnes âgées.

Le Département verse également des **prestations d'aide sociale pour favoriser l'accessibilité financière du plus grand nombre aux prestations à domicile et en établissement** (42,85 millions d'euros, soit 21,4 % du budget en faveur des personnes âgées).

Personnes en situation de handicap, innover encore... et devenir « Territoire 100% inclusif »: 238 millions d'euros en 2019

Outre poursuivre une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap, la collectivité s'est aussi engagée dans des **démarches innovantes replaçant la personne au cœur des politiques et œuvrant à la construction d'une société inclusive**.

Ainsi, dans le cadre de son plan de l'habitat inclusif, il explore, en lien avec les acteurs de terrain, de **nouvelles formes de logement complémentaires aux établissements médico-sociaux** afin de diversifier l'offre et d'anticiper les besoins.

Le Département de la Gironde est aussi pilote d'une démarche de territoire 100% inclusif, qui réinterroge la construction des politiques publiques avec l'ensemble des acteurs de la société civile, en premier lieu les personnes en situation de handicap. L'enjeu est de définir et de mettre en œuvre une politique globale, ambitieuse, partenariale et coordonnée sur le territoire, qui permette d'adapter la réponse apportée à la singularité des besoins et aux réalités des personnes en situation de handicap.

Instruite et évaluée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et versée par le Département, **la prestation de compensation du handicap (PCH) demeure le principal moyen d'accompagner les personnes en situation de handicap tant à domicile qu'en établissement**.

Les crédits qui y sont consacrés avec l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), représentent 94,2 millions d'euros, soit presque 40 % du budget total. **Cette prestation n'est compensée par l'Etat qu'à hauteur de 15,9 millions d'euros, soit seulement 16,9 % de la dépense**.

90 % du budget proposé est dédié à la PCH à domicile, soit 85,5 millions d'euros. Ces crédits couvriront d'une part, la forte évolution du nombre de bénéficiaires entrés dans le dispositif et, d'autre part les incidences financières des nouveaux CPOM en vue d'améliorer les dispositifs des services médico-sociaux sur l'ensemble du territoire.

L'objectif étant de proposer **une offre qualitative adaptée au plus près des besoins des personnes, et de conforter les dispositifs d'accompagnement**.

Enfin, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département contribue au fonctionnement de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**, ainsi qu'au financement du Fonds départemental de compensation (FDC) des handicaps pour couvrir le reste à charge des familles (2,9 millions d'euros).

Collèges ambition 2024 : 284 millions d'euros en 2019

Avec 105 collèges publics girondins, qui accueillent 63 141 élèves (contre 61 288 à la rentrée 2017), le financement des collèges demeure plus que jamais une priorité pour le Département.

D'ici 2024, les collèges girondins accueilleront 70 000 élèves. C'est pourquoi le Département de la Gironde a lancé le plan collège Ambition 2024. Ce plan d'un montant d'un demi-milliard d'euros programme la construction de 12 nouveaux collèges et la réhabilitation de 10 autres. Les premiers collèges devraient être livrés pour la rentrée 2021.

Les collèges girondins se voient ainsi dotés d'une enveloppe globale de plus de 209,5 millions d'euros en 2019, dont **185,5 millions d'euros au titre du Plan Collège Ambition 2024**, notamment pour les établissements de Blanquefort, Edouard Vaillant à Bordeaux, de Parempuyre, Jules Ferry à Mérignac, de Montussan, Mayaudon et Ginko...

Le Département consacrera également 10 millions d'euros pour la maintenance et le fonctionnement des collèges, et 5 millions d'euros pour les équipements sportifs et les interventions spécifiques d'aménagement. Enfin, **2,2 millions d'euros financeront l'achat d'équipements informatiques dans le cadre du Plan collèges numériques**.

Le Département continuera à accompagner financièrement les familles girondines les plus défavorisées par l'octroi de bourses et d'aides à la restauration. Avec un **tarif de 2,70 euros (forfait 5 jours)**, le coût financé par le Département étant de 8 euros, le Département conduit déjà une politique ambitieuse pour tous les collégiens.

Aménagement, équipement et coopération avec les territoires : 33 millions d'euros de subventions d'équipement en 2019

Premier partenaire des communes et de leurs groupements afin de garantir un développement équilibré des territoires girondins, le Département entend poursuivre son accompagnement des dynamiques locales, par l'attribution d'aides en cohérence avec le Coefficient départemental de solidarité.

La politique départementale en faveur des aides aux communes et à leurs groupements intervient notamment en soutien des initiatives des territoires mises en exergue dans les volets opérationnels des **Pactes Territoriaux** et en soutien aux différents **schémas départementaux** (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Schéma Départemental du Tourisme Fluvial...).

L'enveloppe consacrée aux aides en faveur du bloc communal s'élève à 33,1 millions d'euros, dont :

>28,5 millions d'euros au titre du fonds mutualisé et du Fonds d'aide à l'équipement de communes (FDAEC) ;

> 1,9 million d'euros pour les opérations relevant de la taxe d'aménagement ;

> 1,7 million d'euros pour le SPIPA-PAPI ;

> Et enfin 1 million d'euros pour les travaux effectués par les communes sur les routes pour le compte du Département.

Egalité entre les Femmes et les Hommes, Bilan 2018 et orientations 2019

En 2018, ce sont près de 110 actions qui ont été menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Sur 79 actions inscrites déjà au plan d'action départemental, 30 actions complémentaires ont été déployées par les directions.

L'orientation prise par la délégation en 2018 a principalement concerné l'**égalité professionnelle**, à travers la mise en œuvre d'actions garantissant la non-discrimination dans les processus de recrutement (mixité des jurys, intitulé des fiches de poste) ainsi que le recommande le Haut Conseil à l'Égalité, ou encore en identifiant les freins « genrés » à l'avancement.

En réponse à l'objectif « Lutter contre toutes les discriminations et toutes les violences faites aux agents et agentes sur leurs lieux de travail », des réponses ont été données. Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, la **cellule d'écoute et de souffrance au travail externalisée sera prête à fonctionner**. Cette cellule pourra être contactée **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.

Un plan de formation et de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, destiné à l'ensemble des agents et agentes est également en cours de construction. Dès février 2019, une première session sera proposée aux personnels des collèges. Des modules spécifiques pour les managers seront également programmés.

Pour 2019, la délégation égalité femmes-hommes a décidé de déployer l'axe externe du plan d'action départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes « **Agir pour l'égalité de toutes les Girondines et de tous les Girondins** » à l'appui des trois orientations votées : « Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et accompagner chacun et chacune tout au long de la vie », « Encourager et soutenir les initiatives locales en faveur de l'égalité » et, par des actions de communication et la mise en œuvre d'outils et d'accompagnement dédiés « Un Département exemplaire en matière d'égalité ».

Service départemental d'incendie et de secours, assurer chaque jour la sécurité des Girondins : 92 millions d'euros

Le Service départemental d'incendie et de secours a pour vocation première d'assurer la protection des personnes et des biens contre tous les types d'accidents, de sinistres et de catastrophes. Face à l'explosion des sollicitations, **plus de 215 000 interventions sur la Gironde en 2018**, le Département poursuit son effort en faveur du SDIS : en 2019, le Département contribuera au financement à hauteur de 92 millions d'euros (90 millions d'euros financés en 2018).

Gironde Haut Méga, le Très haut débit se déploie à grande échelle... les premiers abonnés à la fin de l'année !

Le plan « Gironde Haut Méga » est la couverture en très haut débit de 100% de la population, hors Bordeaux Métropole et commune de Libourne. Le Département amènera le très haut débit à tous les Girondins et Girondines en seulement 6 ans.

A l'initiative du Département, le syndicat mixte de Gironde Numérique a été mandaté pour réaliser cette couverture en THD. Le financement du plan Gironde Haut Méga sera également abondé par les communautés de communes, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Europe.

En 2018, le Département et ses partenaires ont commencé à déployer le plan très haut débit sur l'ensemble de la Gironde. **Conformément au calendrier de déploiement, les premiers abonnements à la fibre optique pourront être souscrits d'ici la fin de l'année !**

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](https://www.facebook.com/DepartementGironde) - Twitter : [@gironde](https://twitter.com/gironde)

